

François Jouffa et Frédéric Pouhier

... jour de mariage

En prison pour avoir fait coucou aux radars.

LE GRAND LIVRE DES

Un homme met sa femme en vente sur eBay

Elle gagne au Loto et va déféquer sur le bureau de son patron.

FAITS DIVERs

Une femme apprend son divorce sur Facebook.

Ivre, il se tatoue le prénom de son fils mais avec une faute d'orthographe.

À LA CON

Attaqué par un crocodile dans la piscine de l'hôtel.

Un motard oublie son épouse sur l'autoroute.

100% VRAI

Il s'enfuit d'un contrôle de police... et se gare 300 mètres plus loin.

La galette des Rois de l'école catholique contenait une fève porno.

TUT-TUT

À vous de décerner le trophée du plus grand **FAST DiVERS** à la con !

100%
VRAI

Bienvenue dans un monde complètement dingue... mais
Le jury vous a concocté une sélection des faits divers les plus cons et insolites
de la presse régionale, nationale et internationale... pour votre plus
grand plaisir ! Il vaut mieux en rire qu'en pleurer !

Un député
jugé pour
extorsion
de
saucissons

Un homme
se retrouve
coincé derrière
un distributeur
de billets

Mauricette,
80 ans,
poignarde
son mari
«pour
plaisanter»

Les gendarmes
interviennent
à cause d'une
crêpe pas
assez sucrée

Un homme met
sa femme en
vente sur eBay

Un bébé de
trois mois
convoqué
pour
soupçon de
terrorisme

Le palmarès incontournable des illuminés en tous genres !

François Jouffa (homme de radio, ethnomusicologue et cinéaste) et
Frédéric Pouhier (auteur de one-man-show et homme de radio) sont les
auteurs, entre autres, du *Grand livre à la con* et du millésimé d'humour :
Fous rires.

ISBN 978-2-36704-238-1



9 782367 042381

18 euros
Prix TTC France



Design: Le Petit Atelier
RAYON: HUMOUR

Le Grand Livre des
FAITS DIVERS
À LA CON!

DES MÊMES AUTEURS, AUX ÉDITIONS TUT-TUT

Le Grand Livre de la vacherie, 2017.

Fous rires 2018, 2017.

Les Perles de dictateurs, 2017.

Le Meilleur du pire des blagues à la con, 2017.

#justepourfairechier, 2016.

Perles de Churchill, 2016.

365 jours avec Jacques (et Bernadette) Chirac, 2016.

Journal intime de Jacques (et de Bernadette) Chirac, 2016.

Guide de survie avec un chat, 2016.

Les Meilleures Répliques de cinéma aux toilettes, 2016.

Les Perles de Chirac, 2015.

Tut-tut est une marque des éditions Leduc.s.
Découvrez la totalité du catalogue Leduc.s et achetez
directement les ouvrages qui vous intéressent sur le site :
www.editionsleduc.com

Avec la collaboration de Susie Jouffa

Maquette : Facompo Rouen
Correction : Florence Legrand

Illustrations : Fotolia

2018, Tut-tut, une marque des éditions Leduc.s
29 boulevard Raspail
75007 Paris – France
ISBN : 978-2-36704-238-1

François Jouffa & Frédéric Pouhier

Le Grand Livre des
FAITS DIVERS
À LA CON!



*Ce livre est dédié à tous les journalistes
spécialistes en faits divers, qu'ils travaillent
dans la presse nationale, en PQR,
en radio ou en télévision.*

*« Faits divers : l'homme qui a commis
plusieurs viols en région parisienne et qui porte
le même nom qu'un coureur cycliste a été
condamné à vingt ans de réclusion et élu
meilleur grimpeur de la région. »*

Les Nuls

Sommaire

	Introduction	7
	Tu t'es vu quand t'as bu ?	9
	Faits divers historiques	35
	Un homme, une femme, chabada-bada	41
	Around the world	61
	So sexy	87
	C'est gore !	113
	Ouille, ça doit faire mal !	129
	C'est vraiment très con !	139
	Vous avez vos papiers ?	181
	Les seniors	201
	Tel est pris qui croyait prendre	213
	30 millions d'ennemis	233
	Au voleur !	253
	Histoires belges	263
	Il va y avoir du sport	271
	Ah, les enfants !	279
	Très, très malin !	293
	Procès à la con	301

Introduction

Nous aurions pu écrire un énième livre sur les pires faits divers de l'histoire, sur des crimes abominables, des meurtres atroces, des *serial killers* repoussant les limites de l'horreur. Nous aurions pu déverser au fil des pages de ce livre des hectolitres de sang, de larmes et de souffrance, mais non. Nous avons délibérément choisi de sélectionner pour vous dans les pages des quotidiens régionaux, nationaux et internationaux, non pas les faits divers les plus marquants ou les plus sordides, mais les plus cons et insolites.

Bienvenue dans un monde complètement fou où vous croiserez dans les cellules des commissariats des cambrioleurs gaffeurs, des automobilistes benêts, des exhibitionnistes, des escrocs débiles, des braqueurs plus proches de Laurel et Hardy que de Bonny and Clyde. Voici des centaines de faits divers tout à fait cons mais 100 % réels.

F. P.

Tu T'es Vu
QUAND t'as BU?





TROIS HOMMES IVRES OUVRENT LES VANNES D'UN RÉSERVOIR ET INONDENT DEUX VILLAGES

En mars 2017, les villageois de Nguyen et Suoi Bac, dans le sud du Vietnam, ont eu la désagréable surprise de se retrouver, à leur réveil, inondés sous plus de 2 millions de mètres cubes d'eau. L'origine

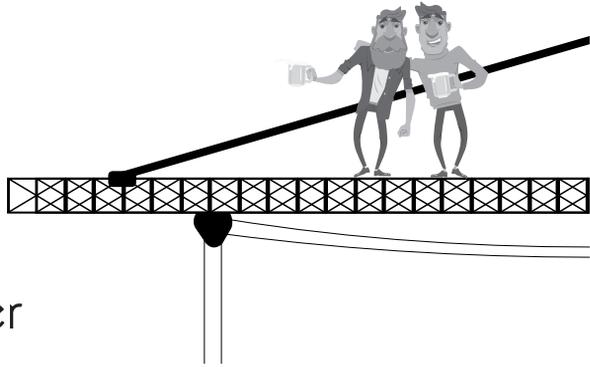
de cette catastrophe évaluée à plus d'une dizaine de milliers d'euros n'a rien à voir avec des pluies torrentielles ou autres catastrophes naturelles. En réalité, ce sont trois crétins qui, ivres morts, ont eu l'idée étrange de pénétrer, en pleine nuit, dans l'enceinte du réservoir d'eau douce de la ville et d'ouvrir les vannes. Les trois hommes risquent de graves ennuis judiciaires, tout comme les trois gardiens du réservoir, qui, assoupis, ne se sont rendu compte de rien.

Ivres, ils finissent la soirée sur le toit de Jean-Marc Ayrault

Dans la nuit de la Saint-Patrick, en mars 2017, un couple de trentenaires nantais a décidé, après une soirée bien arrosée, de relever un défi idiot : aller fumer une cigarette sur le toit de la propriété du ministre des Affaires étrangères de l'époque, Jean-Marc Ayrault. Ils n'auront eu le temps que de s'y installer quelques minutes avant que l'alarme anti-intrusion du ministre ne prévienne les forces de l'ordre. Après une nuit en cellule de dégrisement, ils ont été jugés pour intrusion et dégradation. Le couple ayant en effet abîmé une échelle en montant sur le toit du ministre.

11 grammes d'alcool dans le sang

Le taux d'alcool le plus élevé enregistré en France remonte à avril 2013. Un quadragénaire tabassé et délesté de son portefeuille à Avignon avait été retrouvé avec un taux d'alcool de... 11 grammes. Selon *Vaucluse matin*, l'homme, employé sur une plateforme pétrolière Total installée en Angola, avait été blessé à la tête et souffrait d'importants traumatismes. Bizarrement, ce n'est pas son alcoolémie qui aurait pu lui être fatale, mais bien les coups reçus. Les deux agresseurs ont pris la fuite après lui avoir subtilisé son argent. Le taux d'alcool le plus élevé pour un automobiliste a été enregistré en février 2005, un chauffard de 37 ans avait été contrôlé par les gendarmes de Polliat, dans l'Ain, avec un taux d'alcool de 10 grammes. Les militaires ont même refait le test, tant le résultat leur paraissait impossible.



Pour profiter de la vue, ils grimpent en haut d'une grue

Deux jeunes Toulousains, ayant bien bu, ont eu une idée un peu particulière pour terminer la soirée : faire l'ascension d'une grue de chantier. Malgré leur état d'ébriété, les jeunes ont réussi à grimper tout en haut, à 50 mètres du sol. Prévenus par des riverains, des policiers municipaux ont dû, à leur tour, grimper tout en haut de la grue pour déloger les deux jeunes qui s'étaient installés dans la cabine du grutier au dernier étage. Ils ont expliqué avoir voulu « profiter de la vue sans se rendre compte du danger encouru ». Ils ont présenté leurs excuses aux policiers qui les ont juste sermonnés en retour.

BOIRE OU CONDUIRE, POURQUOI CHOISIR ?

En 2008, Lynne Rice, une Américaine de 74 ans ayant bien abusé de la bouteille, a défoncé la devanture d'une épicerie, le Joe's Food Mart and Video à Norwalk en Californie, au volant de sa Cadillac. Plus de peur que de mal, le véhicule s'est en partie encastré dans la devanture en faisant exploser la vitrine du magasin. Miraculeusement, personne n'a été blessé. Mais l'histoire ne s'arrête pas là car la septuagénaire est ensuite sortie de sa voiture, s'est dirigée tranquillement vers le rayon boissons et a pris un pack de bières. « Je ne sais pas comment elle a réussi à marcher », rapporte le gérant de l'épicerie à une télévision locale, ajoutant que le vendeur a refusé de lui vendre les boissons et a appelé la police. La conductrice a été conduite à l'hôpital pour passer des examens et a également été arrêtée dans le cadre d'une enquête pour conduite en état d'ivresse, avant d'être relâchée sous caution.





IL FRAPPE UN VOISIN QUI REFUSE DE BOIRE DE L'ALCOOL

À Rennes, en novembre 2014, deux voisins d'un même immeuble, se connaissant de vue depuis de longues années, décident de passer une soirée ensemble. Un des hommes invite son voisin à boire un petit verre chez lui. Ce dernier accepte mais ne souhaite pas rester trop longtemps. Devant l'insistance de son hôte, qui ne veut lui servir que de l'alcool, le voisin décide de quitter l'appartement. L'homme menace alors de le frapper s'il refuse de boire. Puis, il se jette sur lui et le cloue au sol, lui enlève son pantalon et assène de violents coups de balai

sur son crâne. La victime s'en sort avec une plaie au cuir chevelu et des ecchymoses à la hanche. À la barre du tribunal, l'homme reconnaît avoir frappé son voisin mais pas avec un balai. L'avocat de la victime insiste sur le sentiment de peur qui perdure chez son client, celui-ci croisant régulièrement le prévenu dans l'escalier. L'homme a été condamné à trois mois de prison avec sursis et à une mise à l'épreuve de deux ans. Il devra se soigner et indemniser la victime de 1 000 euros pour le préjudice moral et 500 euros pour les frais d'avocat. En outre, il ne doit pas rentrer en contact avec son voisin. On imagine l'ambiance à la prochaine fête des voisins.

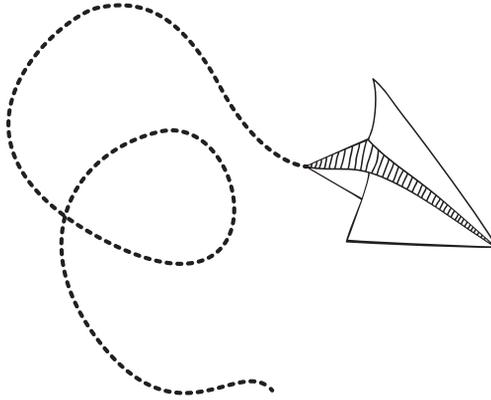
Ivre, il croise une voiture de police et sort son sexe

Il faut vraiment être dans un état d'ébriété relativement avancé pour avoir la même idée que cet Alsacien de 39 ans. Alors qu'il s'apprête à traverser au passage piéton dans la ville d'Haguenau, une voiture de police freine pour le laisser passer. Et cela suffit à le rendre fou. L'homme commence alors à cracher sur la voiture de police avant de baisser son pantalon et de sortir son sexe en les invectivant. Résultat des courses : une bonne gueule de bois et quatre mois de prison ferme.

IL S'ENFUIT D'UN CONTRÔLE DE POLICE... ET SE GARE 300 MÈTRES PLUS LOIN

C'est le quotidien régional *La Voix du Nord* qui relate ce fait divers. En mai 2017, une patrouille de police remarque un véhicule suspect roulant à vive allure dans les rues de la périphérie de Maubeuge. Les policiers procèdent alors au contrôle du passager et se

rendent vite compte qu'ils ont affaire à une personne fortement alcoolisée ayant déjà perdu son permis. Le quadragénaire nordiste remet alors son véhicule en marche sous le nez des policiers et enclenche une marche arrière. Le membre des forces de l'ordre à sa hauteur tente d'arracher les clés du contact. Mais l'auteur s'enfuit. La voiture est retrouvée... à 300 mètres du contrôle... Identifié, le propriétaire de la voiture et auteur de la fuite a été interpellé et placé en garde à vue.



LES PASSAGERS D'UN AVION SE RÉVOLTENT CAR LE PILOTE EST IVRE MORT

Les passagers d'un avion de la compagnie nationale russe Aeroflot devant relier Moscou à New York se sont rebellés pour faire changer l'équipe de bord après avoir découvert que le pilote était soûl. La compagnie aérienne russe a alors déclaré aux passagers mécontents que le fait que le pilote soit alcoolisé n'était « pas un si gros problème que ça », arguant que, grâce au pilote automatique, « le pire qu'il puisse arriver, c'est qu'il touche à quelque chose dans le cockpit ». Mais pour les passagers, il était hors de question de laisser le pilote dans l'avion. Les passagers avaient commencé à avoir de sérieux doutes sur le commandant de bord dès son message de bienvenue qui était presque incompréhensible et n'avaient pas hésité à le faire savoir aux hôtesses. La situation a encore empiré lorsque le pilote s'est présenté à eux, les yeux injectés de sang, le visage rouge et les jambes tremblantes. C'est seulement après plus de trois heures de palabres avec des cadres de la compagnie aérienne, et cent signatures de passagers en colère, que l'équipage a été remplacé et que l'avion a enfin pu décoller.

100%
VRAI

ivre, il se couche avec un couteau dans le dos

Yuri Laylin, un Russe d'une quarantaine d'années, est un véritable miraculé. Après une soirée très arrosée avec ses amis, alors que l'homme se couchait auprès de sa femme, celle-ci se mit à hurler en découvrant un couteau enfoncé de dix centimètres dans le dos de son mari. L'homme a peu de souvenirs de cette soirée : « nous avons

bu quelques vodkas, et je me souviens avoir joué à des jeux pour boire davantage. Je me souviens également qu'une des personnes autour de la table avait un couteau. Quand je suis allé me coucher, ma femme a hurlé. C'est seulement à ce moment que je me suis aperçu de ce qui s'était passé. » Heureusement pour lui, le couteau enfoncé de dix centimètres dans sa chair n'avait touché aucun organe vital. Une fois le couteau retiré, le plus douloureux pour le Russe fut de soigner sa gueule de bois.



IL DÉARME UN HOMME GRÂCE À UN SUCRE D'ORGE

À Sacramento, aux États-Unis, un homme a réussi à désarmer son voisin qui menaçait un groupe de personnes, et ce, grâce à un sucre d'orge en plastique de 60 centimètres. Armé d'un long couteau, l'agresseur avait fait irruption sur la pelouse d'une maison voisine, où les propriétaires étaient tranquillement réunis en compagnie de quelques amis, invités à partager leur repas de Thanksgiving. L'homme, ivre, a menacé de mort plusieurs personnes avec son arme blanche. Quand il a commencé à entailler les vêtements de quelques invités, l'un des voisins présents a tenté de le maîtriser pour éviter un carnage, s'aidant pour cela d'une décoration en plastique en forme de sucre d'orge qui était plantée dans la pelouse à côté de lui. Une fois à terre, l'homme a été désarmé et livré à la police locale.

Il tente de réanimer... un bateau pneumatique

C'est une interpellation dont se souviendront longtemps les policiers de Vannes. Alors qu'en pleine nuit, deux officiers patrouillent dans le secteur du chantier naval, ils aperçoivent un jeune homme paniqué, agenouillé près d'un bateau pneumatique. S'approchant de la scène, ils remarquent que ce dernier est à bout de souffle. Il leur indique qu'une personne se trouve sous la bâche du bateau, inanimée, et qu'il a déjà prévenu les pompiers. Mais sous la bâche... personne. Complètement ivre, le Vannetais de 22 ans était en train de pratiquer un massage cardiaque à un zodiac !

Livre, il se tatoue le prénom de son fils avec une faute d'orthographe

Un Anglais de 32 ans, qui en avait marre de se faire chambrer par tous ses amis et sa famille, vient d'entamer une série de rendez-vous chez un dermatologue pour se faire effacer son tatouage, et pour cause... En 2012, après une soirée arrosée dans un pub de la ville pour fêter la naissance de son fils, l'homme a décidé de se tatouer lui-même, le prénom de son bébé prénommé Riley sur l'avant-bras. Le problème, c'est qu'à son réveil l'homme s'est rendu compte qu'il s'était tatoué « Ricey » au lieu de « Riley », ainsi qu'une croix massive et bancale. On comprend mieux qu'après cinq longues années de honte, il ait enfin réparé son erreur.





POMPETTE, UN HOMME APPELLE LA POLICE POUR QU'ELLE LE RAMÈNE CHEZ LUI

Pourquoi s'embêter à commander un taxi ou un Uber en fin de soirée, autant appeler les gendarmes, c'est plus rapide et beaucoup plus économique. C'est ce que s'est dit un jeune trentenaire breton de Pornic. L'homme sortant de boîte de nuit a tenté de se faire ramener chez lui par les gendarmes. Pour cela, il les a appelés en prétextant « être encerclé par une dizaine d'hommes armés de couteaux », rapporte *Ouest-France*. À leur arrivée, les gendarmes ont constaté qu'il

n'y avait pas trace du moindre agresseur et ont vite compris que l'homme avait inventé cette histoire farfelue pour se faire raccompagner chez lui gratuitement. C'est à ce moment-là que la situation s'est envenimée. Un ami l'a rejoint et le ton est monté entre les militaires et les deux fêtards : « Insultes et menaces commencent à fuser contre les militaires », écrit *Ouest-France*. Les deux hommes ont alors été interpellés par les gendarmes avec un taux d'alcool de 0,4 et 0,5 gramme dans le sang. Ils ont terminé leur nuit dans les locaux de la gendarmerie de Pornic et ont été convoqués devant la justice. Cette soirée risque en tout cas de leur coûter bien plus cher que le prix d'une course en taxi.



Ivre, il décide de rentrer chez lui en chariot de manutention

En mars 2017, au petit matin, un jeune employé d'une entreprise de Saint-Lô dans la Manche a voulu rentrer chez lui, à Caen, soit à plus de 80 kilomètres de là. Mais pourquoi rentrer en bus ou en train,

ce serait bien trop simple. Notre homme a décidé de rentrer à la maison en volant un chariot de manutention, une machine qui ne sert habituellement qu'à transporter des palettes. L'homme fortement alcoolisé a été interpellé après quelques kilomètres. Les gendarmes n'ont eu aucun mal à rattraper le chariot, la vitesse de pointe d'un transpalette frôlant les 15 km/h.



Il roule en voiturette avec du cannabis et 3,7 grammes d'alcool dans le sang

Bon, le gros avantage lorsqu'on roule en voiture sans permis, c'est qu'on ne risque pas de se faire retirer son petit papier rose, mais ce n'est pas une raison pour faire n'importe quoi. C'est en tout cas ce que doit méditer un Breton dans sa prison, condamné en 2016 à quatre mois de prison ferme. Tout a commencé quand une sexagénaire qui roulait tranquillement dans les rues de Camaret croise un homme au volant d'une voiturette sans permis. L'homme commence à la serrer de près, puis la double en donnant de grands coups d'accélérateur. Alors qu'il se trouve au niveau de sa portière, il donne un violent coup de volant, la percute sur le côté, en riant comme un damné. Deux-cents mètres plus loin, l'homme sort de sa voiturette, grimpe sur les rochers et tombe. Il est ensuite conduit à l'hôpital par les pompiers. Le contrôle d'alcoolémie de l'homme à la voiturette révèle un taux de 3,70 grammes d'alcool dans le sang tandis que le dépistage salivaire est positif au cannabis. Le conducteur, un homme de 46 ans, en état de récidive, a affirmé devant le tribunal avoir été drogué chez des amis : « Le soir des faits, je suis allé chez des amis et j'ai bu deux verres de rosé. Ensuite, je me suis réveillé à l'hôpital. On a dû me droguer. » Des explications qui n'ont visiblement pas convaincu la présidente du tribunal.

CONTRÔLÉ AVEC 6 GRAMMES D'ALCOOL PAR LITRE DE SANG APRÈS AVOIR BU DEUX BIÈRES

Ce fait divers s'est déroulé en Bretagne. N'y voyez pas là un cliché sur les Bretons gros buveurs mais un pur hasard (nous n'avons aucune envie de nous fâcher avec nos lecteurs bretons). Une nuit de l'été 2017, dans le sud de Rennes, les policiers de la brigade de Saint-Jacques-de-la-Lande contrôlent un automobiliste visiblement ivre mort, roulant à faible vitesse et en zigzag. Lors du contrôle, le conducteur rencontre de grosses difficultés pour s'exprimer correctement et refuse de souffler dans l'éthylotest. Les policiers décident alors de l'emmener à l'hôpital pour réaliser une prise de sang. Verdict : 5,96 grammes par litre de sang sont décelés ; un résultat énorme. Mais l'homme de 47 ans réfute le résultat et soutient n'avoir bu que deux bières. Malgré sa tentative d'explication, le conducteur a passé la nuit en cellule de dégrisement et attend son procès.





UNE MÈRE DE FAMILLE ARRACHE LE DOIGT D'UNE ADO AVEC SES DENTS

Un matin du mois de mai 2015, une jeune lycéenne de 17 ans promène son chien dans les rues du Vieux-Nice, accompagnée de trois garçons. C'est alors qu'une voiture roulant à vive allure, dans une rue interdite à la circulation, coupe la route au groupe. Les jeunes hurlent sur la voiture et font remarquer au chauffard son comportement dangereux, ce qui n'est pas, mais alors pas du tout du goût de la passagère de la voiture. La jeune

femme de 28 ans entre dans une colère noire, crache sur le chien et menace la lycéenne de lui crever les yeux. Dans un accès de folie, la jeune femme, très alcoolisée, mord l'adolescente au doigt et lui arrache la première phalange de l'index. Selon l'avocate de la lycéenne, la phalange n'ayant pas été retrouvée sur les lieux de la bagarre, on peut supposer que la femme l'ait gobée, sans même s'en apercevoir. La mangeuse de doigt a écopé de quatre ans de prison dont deux avec sursis et de trois années de mise à l'épreuve. Quant au conducteur, il passera un an derrière les barreaux pour conduite en état d'ivresse, détention de stupéfiants et récidive.

Nous espérons que cet extrait
vous a plu !



Le grand livre des faits divers à la con
François Jouffa et Frédéric Pouhier



J'achète ce livre

Pour être tenu au courant de nos parutions, inscrivez-vous
à la lettre des éditions Leduc.s et recevez des **bonus**,
invitations et autres **surprises** !

Je m'inscris

Merci de votre confiance, à bientôt !

L E D U C . S
P R A T I Q U E